

À la séance extraordinaire du conseil municipal de Gallichan, tenue le **VINGT AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN**, à 19h00, par zoom enregistrée et à laquelle assistaient le maire M. Henri Bourque, les conseillères et les conseillers suivants :

1- **Étaient présents** :

M. Serge Marquis	Mme Sonia Rivard
M. Luc Adam	Mme Francine Lehouiller
Mme Valérie Bruneau	

Était absent :

M. Claude Bourque

Formant quorum sous la présidence de monsieur Henri Bourque, maire, madame Johanne Shink, Dir. Gén./Sec.trés. et madame Nancy Brousseau, sec.-trés. adjointe sont aussi présentes.

2- **LECTURE + ACCEPTATION DE L'AVIS CONVOCATION**

1. Présences
2. Lecture et acceptation de l'avis de convocation;
3. Dérogation mineure – M. Raymond Gingras – Lot 6 115 993
4. Dérogation mineure – M. Gabriel Poirier – Lot 5 519 073
5. Employé municipal
6. Levée de la séance.

R21-04-63

L'ordre du jour et l'avis de convocation sont acceptés sur une proposition de monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères).

R21-04-64

3- **Dérogation mineure – M. Raymond Gingras – Lot 6 115 993**

Considérant que monsieur Raymond Gingras a présenté une demande de dérogation mineure en date du 4 décembre 2020 concernant l'immeuble situé sur le lot 6 115 993 du chemin Leroux;

Considérant que ladite dérogation mineure consiste à permettre l'installation d'un dôme d'une dimension de 32 X 50 pieds (1 600 pi²) et d'une hauteur de 18 pieds;

Considérant qu' en vertu de l'article 4.4.6.3 du règlement de zonage, la superficie autorisée est de 1 291.7 pi²;

Considérant qu' en vertu de l'article 4.4.6.3 du règlement de zonage, la hauteur autorisée est de 12 pieds;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 1^{er} avril 2021, a pris connaissance du dossier et recommande au conseil d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

Considérant que ce dôme servira à entreposer beaucoup de matériel et de machineries;

En conséquence, il est proposé par madame Valérie Bruneau, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères);

Le 6 avril 2021

QUE, le conseil municipal accepte la dérogation mineure tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme mais exige que le dôme soit isolé de façon qu'il ne soit pas visible à partir du chemin principal. Prévoir un chemin secondaire avec courbe afin de dissimuler au maximum le dôme.

Adopté.

Dérogation mineure – M. Gabriel Poirier – Lot 5 519 073

R21-04-64

Considérant que monsieur Gabriel Poirier a présenté une demande de dérogation mineure en date du 4 décembre 2020 concernant l'immeuble situé au 410, chemin Gingras sur le lot 5 519 073 du chemin Gingras;

Considérant que ladite dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un garage d'une hauteur de 13 pieds;

Considérant qu' en vertu de l'article 4.4.6.3 du règlement de zonage, la hauteur autorisée est de 12 pieds;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 1^{er} avril 2021, a pris connaissance du dossier et recommande au conseil d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal accepte la dérogation mineure tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

Adopté.

5- Employé municipal – M. Dany Boudreau

R21-04-65

Il est proposé par madame Valérie Bruneau, appuyé par monsieur Serge Marquis et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Dany Boudreau au taux horaire de 22.75\$/hre plus 4% de paie de vacances à raison de 40 hres/semaine à titre d'employé municipal.

Adopté.

6- Levée de la séance

R21-04-66

La séance est levée à 19h20 sur une proposition de madame Francine Lehouiller appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères).

Maire

Dir. Gén./Sec.-très.